



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 H

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 6 juillet 2020,

S'est réuni à 18 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr FAUVERGE René, Mr Hervé CHASTAN, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme DEGOUY Eloïse, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr Didier SIRVEN, Mr BES David,

Procurations : Mr David BES à Mme THILL Dylette, Mr Didier SIRVEN à Mr GARIN Maryannick

Secrétaire de séance : Mme THILL Dylette

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur Maryannick GARIN, Maire, a ouvert la séance. Madame Dylette THILL, Adjointe au Maire, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Monsieur le Maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Monsieur Charles SAVEL, Monsieur Alain DEWAEGHEMAECKER, Madame Eloïse DEGOUY, Monsieur HELSLOOT Pierre.

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Monsieur le Maire a indiqué que le Conseil Municipal devait élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter sur une liste comportant autant de noms qu'il y'a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Proclamation de l'élection des délégués :

GARIN Maryannick est proclamé élu au 1^{er} tour
THILL Dylette est proclamée élue au 1^{er} tour
BERGES Gilles est proclamé élu au 1^{er} tour

Proclamation de l'élection des suppléants :

SAVEL Charles est proclamé élu au 1^{er} tour
ALDEGUER Sylvie est proclamée élue au 1^{er} tour
FAUVERGE René est proclamé élu au 1^{er} tour

MISE A JOUR DE LA LISTE DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA TELEVISION DE LA DROME

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de ses séances des 23 octobre 2019 et 26 février 2020,

- Soit du fait du retrait de certaines collectivités « communes de Bourg Saint Andéol et Rencurel »
- Soit du fait de nouvelles adhésions « communes de Saou, Félines sur Rimandoule et Soyans »

Après délibération, le Conseil Municipal, prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

CREATION DE POSTES AU SERVICE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service administratif et technique, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2020.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 10 juillet 2020.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 24 heures hebdomadaires à compter du 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Que la suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet et du poste d'adjoint technique à temps non complet interviendra dans un second temps après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les postes afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Maryannick GARIN



Affiché le 17 juillet 2020